

Aux actionnaires
de Credit Suisse Group AG
**Invitation à l'Assemblée
générale ordinaire des actionnaires**

Vendredi 28 avril 2017 à 10h30
(ouverture des portes à 9h00)
Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45
Zurich-Oerlikon

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2016, comptes annuels statutaires 2016, comptes annuels consolidés 2016 et rapport de rémunération 2016
 - 1.1 Présentation du rapport de gestion 2016, des comptes annuels statutaires 2016, des comptes annuels consolidés 2016, du rapport de rémunération 2016 et des rapports de révision correspondants
 - 1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2016
 - 1.3 Approbation du rapport de gestion 2016, des comptes annuels statutaires 2016 et des comptes annuels consolidés 2016
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire
3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital
 - 3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan
 - 3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital
4. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire
 - 4.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration
 - 4.2 Approbation de la rémunération du Directoire
 - 4.2.1 Rémunération incitative variable à court terme (STI)
 - 4.2.2 Rémunération fixe
 - 4.2.3 Rémunération incitative variable à long terme (LTI)
5. Augmentation et prolongation du capital autorisé destiné à un dividende en actions ou à un dividende optionnel
6. Élections
 - 6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection de nouveaux membres
 - 6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration
 - 6.1.2 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.3 Réélection d'Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.4 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration
 - 6.1.5 Réélection de Seraina (Maag) Macia en tant que membre du Conseil d'administration

- 6.1.6 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.7 Réélection de Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.8 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.9 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.10 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.11 Élection d'Andreas Gottschling en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.12 Élection d'Alexandre Zeller en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.2 Élection des membres du Compensation Committee
 - 6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee
 - 6.2.2 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Compensation Committee
 - 6.2.3 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee
 - 6.2.4 Élection d'Alexandre Zeller en tant que membre du Compensation Committee
- 6.3 Élection de l'Organe de révision
- 6.4 Élection de l'Organe de révision spécial
- 6.5 Élection du représentant indépendant

1. Rapport de gestion 2016, comptes annuels statutaires 2016, comptes annuels consolidés 2016 et rapport de rémunération 2016

1.1 Présentation du rapport de gestion 2016, des comptes annuels statutaires 2016, des comptes annuels consolidés 2016, du rapport de rémunération 2016 et des rapports de révision correspondants

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2016

Recommandation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration recommande d'accepter le rapport de rémunération 2016.

1.3 Approbation du rapport de gestion 2016, des comptes annuels statutaires 2016 et des comptes annuels consolidés 2016

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2016, les comptes annuels statutaires 2016 et les comptes annuels consolidés 2016.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour l'exercice 2016.

3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice disponible de 5 197 millions de CHF résultant du bilan (composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 5 344 millions CHF, et de la perte nette de 2016 de 147 millions CHF).

B Explications du Conseil d'administration

En lieu et place d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital, ce qui permet de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice résultant du bilan.

3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

A Proposition du Conseil d'administration

Sous réserve de l'approbation de la proposition au point 5 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose une distribution s'élevant à 0,70 CHF par action nominative, prélevée sur les réserves issues d'apports en capital, que les actionnaires peuvent recevoir au choix en actions, en espèces ou en combinant les deux variantes (dividende optionnel):

- Souscription de nouvelles actions nominatives de Credit Suisse Group AG d'une valeur nominale de 0,04 CHF chacune, ou
- Versement en espèces de 0,70 CHF par action nominative, selon les conditions figurant dans le document de synthèse intitulé «Dividende Optionnel 2017 – Information aux actionnaires – Résumé».

La société renonce à une distribution sur ses propres actions détenues au moment de la distribution.

B Explications du Conseil d'administration

Sous réserve de l'acceptation par les actionnaires de l'augmentation du capital autorisé figurant au point 5 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver une distribution fiscalement privilégiée de 0,70 CHF par action nominative prélevée sur les réserves issues d'apports en capital. Il est possible de distribuer aux personnes qui sont domiciliées en Suisse et qui détiennent les actions dans leur fortune privée des réserves issues d'apports en capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé et sans conséquences sur l'impôt sur le revenu.

Le Conseil d'administration propose que cette distribution se fasse sous la forme d'actions de la société, d'espèces ou d'une combinaison des deux, ce qui permet à la société de procéder à une distribution aux actionnaires et, si ces derniers optent pour des actions, de laisser la part correspondante des fonds propres dans la société, renforçant ainsi sa base de fonds propres conformément aux exigences réglementaires. Les actionnaires pourront choisir entre une distribution en espèces de 0,70 CHF par action nominative et une souscription gratuite de nouvelles actions, ou encore opter pour une combinaison de ces deux variantes. Les restrictions imposées par les législations étrangères concernant la souscription de ces nouvelles actions demeurent réservées. Pour les actionnaires qui renoncent à choisir, la distribution se fera entièrement en espèces.

La livraison des nouvelles actions ainsi que la distribution en espèces sont prévues pour le 30 mai 2017.

Le prix d'émission des nouvelles actions sera déterminé par le Conseil d'administration sur la base de la moyenne sur cinq jours des cours moyens quotidiens pondérés du volume des actions nominatives de Credit Suisse Group AG négociées à la SIX Swiss Exchange SA pendant la période du 18 au 24 mai 2017, moins une décote de 8%.

Les nouvelles actions seront émises à partir du capital autorisé selon l'art. 27 des statuts. Le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration et publié le 24 mai 2017 (après 17h30 HAEC). En cas de choix pour de nouvelles actions, le montant de la distribution (en francs suisses) revenant à l'actionnaire est divisé par le prix d'émission d'une nouvelle action, ce qui donne le nombre de nouvelles actions à recevoir. Le montant résiduel est versé en espèces.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuve pas la proposition figurant au point 5 de l'ordre du jour, aucune distribution n'aura lieu.

De plus amples informations au sujet du dividende optionnel se trouvent dans l'annexe à cette invitation ainsi que dans le document de synthèse intitulé «Dividende optionnel 2017 – Information aux actionnaires – Résumé», disponible sur le site internet de la société sous www.credit-suisse.com/agm.

4. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire

Le Conseil d'administration propose de voter séparément sur la rémunération du Conseil d'administration et sur la rémunération du Directoire. De plus amples informations sur les votes concernant la rémunération se trouvent dans le document de synthèse destiné aux actionnaires intitulé «Votes sur les rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire».

4.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration de 12.5 millions CHF pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018.

4.2 Approbation de la rémunération du Directoire

4.2.1 Rémunération incitative variable à court terme (STI)

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total de 25.99 millions CHF constituant la part variable à court terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2016.

4.2.2 Rémunération fixe

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 31.0 millions CHF constituant la part fixe de la rémunération du Directoire pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018.

4.2.3 Rémunération incitative variable à long terme (LTI)

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 52.0 millions CHF constituant la part variable à long terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2017.

5. Augmentation et prolongation du capital autorisé destiné à un dividende en actions ou à un dividende optionnel

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'augmenter de 80 518 134 action nominatives le capital autorisé en relation avec le dividende optionnel, actuellement de 6 299 274,64 CHF (correspondant à 157 481 866 actions nominatives), à un maximum de 9 520 000 CHF (correspondant à 238 000 000 actions nominatives) et de modifier l'art. 27 des statuts conformément au paragraphe C.

B Explications du Conseil d'administration

À l'occasion de la dernière Assemblée générale ordinaire tenue le 29 avril 2016, les actionnaires ont, entre autres, décidé d'augmenter le capital autorisé à un maximum de 10 400 000 CHF (correspondant à 260 000 000 actions nominatives), dont 5 200 000 CHF (correspondant à 130 000 000 actions nominatives) étaient réservés exclusivement au versement d'un dividende en actions ou optionnel. Afin de servir le dividende optionnel de 2016, la société a eu besoin d'émettre 75 518 134 actions nominatives. Il lui reste ainsi encore 157 481 866 actions nominatives à disposition, dont 54 481 866 sont réservées exclusivement pour une émission en faveur des actionnaires en relation avec un dividende en actions ou un dividende optionnel. L'approbation du capital autorisé actuel expire le 29 avril 2018.

Le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution sous la forme d'un dividende optionnel. Les nouvelles actions remises aux actionnaires qui optent pour des actions en lieu et place d'une distribution en espèces, doivent être émises à partir du capital autorisé. Pour le service du dividende optionnel de cette année, le Conseil d'administration doit disposer d'un maximum de 5 400 000 CHF (correspondant à 135 000 000 actions nominatives). Le droit de souscription des nouvelles actions revenant aux actionnaires est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères, à la condition que les actionnaires optent, dans le cadre du dividende optionnel, pour le versement d'actions nominatives. Les actions devant être émises dans ce cadre seront libérées par les fonds propres de la société pouvant être utilisés librement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'augmenter de 80 518 134 action nominatives le capital autorisé en relation avec le dividende optionnel de 6 299 274.64 CHF (correspondant à 157 481 866 actions nominatives) à un maximum de 9 520 000 CHF (correspondant à 238 000 000 actions nominatives), dont 5 400 000 CHF (correspondant à 135 000 000 actions nominatives) sont réservés pour le service d'un dividende optionnel ou d'un dividende en actions.

Au cas où l'Assemblée générale n'approuverait pas cette proposition, aucune distribution n'aura lieu.

En outre le Conseil d'administration propose de prolonger autorisation jusqu'au 28 avril 2019.

C Proposition de modification des statuts
Art. 27 Capital autorisé

Version actuelle

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 29 avril 2018 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 6299274,64 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 157481866 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 54481866 actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.

- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.

- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 54 481 866 actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0,04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves issues d'apports en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.
- 4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

Nouvelle version proposée

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 28 avril 2019 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 9520000 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 238000000 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 135000000 actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.

[al. 2 inchangé]

- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 135 000 000 actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0,04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves issues d'apports en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.

[al. 4 inchangé]

6. Élections

6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection de nouveaux membres

Noreen Doyle et Jean Lanier, qui atteignent la durée maximale de mandat, ainsi que Jassim Bin Hamad J.J. Al Thani ne se présenteront pas à une réélection. Jassim Bin Hamad J.J. Al Thani est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale ordinaire 2010. Noreen Doyle est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale ordinaire 2004 et vice-présidente du Conseil d'administration, lead independent director et membre du Chairman's and Governance Committee ainsi que de l'Audit Committee depuis 2014. Elle a été membre du Risk Committee de 2004 à 2007 et de 2009 à 2014, ainsi que membre de l'Audit Committee de 2007 à 2009. À partir de 2011, Madame Doyle a également été membre puis, dès 2013, présidente du Conseil d'administration de Credit Suisse International et de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, deux des principales sociétés affiliées du Groupe au Royaume-Uni. Jean Lanier est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale ordinaire de 2005. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis 2011. Depuis l'Assemblée générale ordinaire 2013, il est président du Compensation Committee et membre du Chairman's and Governance Committee. Il a été membre de l'Audit Committee de 2005 à 2015. Tous les autres membres du Conseil d'administration seront candidats à une réélection.

6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Urs Rohner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre et président du Conseil d'administration.

B Explications du Conseil d'administration

Depuis l'Assemblée générale ordinaire 2011, Urs Rohner est président à temps plein du Conseil d'administration et du Chairman's and Governance Committee. Il a été vice-président à plein temps du Conseil d'administration et membre du Chairman's and Governance Committee et du Risk Committee de 2009 à 2011.

6.1.2 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Conseil d'administration et du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2012.

6.1.3 Réélection d'Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Alexander Gut en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Alexander Gut est membre du Conseil d'administration et de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2016.

6.1.4 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Koopmann en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas Koopmann est membre du Conseil d'administration et du Risk Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2009. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2013.

6.1.5 Réélection de Seraina (Maag) Macia en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Seraina (Maag) Macia en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Seraina (Maag) Macia est membre du Conseil d'administration et de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2015.

6.1.6 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai Nargolwala en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Kai Nargolwala est membre du Conseil d'administration et du Risk Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2013. Il est en outre membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2014.

6.1.7 Réélection de Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Joaquin J. Ribeiro en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Joaquin J. Ribeiro est membre du Conseil d'administration et de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2016.

6.1.8 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Severin Schwan en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Severin Schwan est membre du Conseil d'administration et du Risk Committee depuis l'Assemblée générale ordinaire 2014.

6.1.9 Réélection de Richard E. Thornburgh en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Richard E. Thornburgh en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Richard E. Thornburgh est membre du Conseil d'administration et du Risk Committee depuis 2006 et vice-président du Conseil d'administration depuis 2014. Il est président du Risk Committee et membre du Chairman's and Governance Committee depuis 2009. En outre, Richard E. Thornburgh est membre de l'Audit Committee depuis 2011. Depuis 2015, il est également président du Conseil d'administration de Credit Suisse Holdings (USA) Limited, une société affiliée américaine.

6.1.10 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur John Tiner en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

John Tiner est membre du Conseil d'administration et de l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale 2009. Depuis 2011, il est président de l'Audit Committee ainsi que membre du Chairman's and Governance Committee et du Risk Committee.

6.1.11 Élection d'Andreas Gottschling en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Andreas Gottschling en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas Gottschling, né en 1967 et citoyen allemand, a été Chief Risk Officer au sein de Erste Group Bank à Vienne de 2013 à la fin de 2016. Avant de rejoindre cette banque, il a été Senior Advisor chez McKinsey à Zurich de 2012 à 2013. De 2005 à 2012 et de 1997 à 2000, il a occupé différentes positions chez Deutsche Bank, où il a notamment été membre du Risk Executive Committee & Divisional Board. Il a également occupé des postes de cadre supérieur chez LGT Capital Management à Pfäffikon/SZ de 2003 à 2005 et chez Euroquants à Frankenthal de 2000 à 2003.

Andreas Gottschling est titulaire de diplômes en mathématiques et en sciences économiques de l'Université de Fribourg en Brisgau, d'un diplôme de physique de l'Université de Harvard ainsi que d'un doctorat en économie obtenu à la University of California à San Diego.

6.1.12 Élection d'Alexandre Zeller en tant que membre du Conseil d'administration

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Alexandre Zeller en son sein pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Alexandre Zeller, né en 1961 et citoyen suisse, a été président du SIX Group à Zurich de 2013 à 2016. Avant de rejoindre ce groupe, il a occupé différents postes de direction chez HSBC à Genève de 2008 à 2012. Auparavant, il a été CEO de la Banque Cantonale Vaudoise de 2002 à 2008. De 1987 à 2002, il a travaillé au Credit Suisse, où il a été nommé membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking en 1999 et CEO de Private Banking Switzerland en 2002. Monsieur Zeller a débuté sa carrière professionnelle chez Nestlé, qui l'a employé de 1984 à 1987.

Alexandre Zeller est titulaire d'un diplôme en économie de l'Université de Lausanne et d'un Executive MBA de la Harvard Business School.

En octobre 2016, Monsieur Zeller a été élu président du Conseil d'administration de Credit Suisse (Suisse) SA. En outre, il est également membre du Conseil d'administration de Kudelski et de celui de Maus Frères.

6.2 Élection des membres du Compensation Committee

6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee pour un mandat d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2012. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, elle a été déclarée indépendante par le Conseil d'administration.

6.2.2 Réélection d'Andreas Koopmann en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Koopmann pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

B Explications du Conseil d'administration

Andreas Koopmann est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2013. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.2.3 Réélection de Kai Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai Nargolwala pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee.

B Explications du Conseil d'administration

Kai Nargolwala est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale 2014. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.2.4 Élection d'Alexandre Zeller en tant que membre du Compensation Committee

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Alexandre Zeller pour un mandat d'une durée d'un an en tant que membre du Compensation Committee, sous réserve de son élection au Conseil d'administration au point 6.1.12.

B Explications du Conseil d'administration

Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, Alexandre Zeller a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

6.3 Élection de l'Organe de révision

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA, Zurich, comme Organe de révision pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

La société KPMG SA a confirmé à l'Audit Committee qu'elle satisfait aux exigences d'indépendance liées à l'exercice du mandat qui lui est attribué, y compris à celles de la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, la Securities and Exchange Commission (SEC).

6.4 Élection de l'Organe de révision spécial

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA, Zurich, en tant que réviseur spécial pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

B Explications du Conseil d'administration

Les prescriptions édictées par la SEC, la commission américaine de contrôle des opérations de bourse, exigent que l'organe de révision légal soit indépendant. Selon l'avis de la SEC, l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'augmentations de capital qualifiées s'accompagnant d'apports en nature fait, entre autres, partie des missions ne pouvant pas être exécutées par l'organe de révision légal. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de nommer BDO SA réviseur spécial, afin qu'il puisse établir l'attestation de vérification spéciale en relation avec des évaluations lors de ces augmentations de capital qualifiées.

6.5 Élection du représentant indépendant

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Maître Andreas G. Keller en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, c'est-à-dire pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

En outre, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire, en cas d'empêchement de Maître Andreas G. Keller, le cabinet d'avocats hba Rechtsanwälte AG, Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, c'est-à-dire pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

B Explications du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016, Maître Andreas G. Keller, Avocat, a été élu par l'Assemblée générale, conformément à l'art. 8 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an, c'est-à-dire pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017. Il doit être réélu représentant indépendant par l'Assemblée générale, conformément à l'art. 14a des statuts, pour une année supplémentaire. Maître Andreas G. Keller a confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat. En cas d'empêchement de Maître Andreas G. Keller, le Conseil d'administration propose de nommer le cabinet d'avocats hba Rechtsanwälte AG, Zurich, en tant que représentant indépendant. Le cabinet d'avocats hba Rechtsanwälte AG a également confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat.

Rapport de gestion 2016 et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale

Le rapport de gestion 2016, contenant les comptes annuels statutaires 2016, les comptes annuels consolidés 2016 et le rapport de rémunération 2016, ainsi que les rapports correspondants de l'Organe de révision sont disponibles pour consultation au siège de la société, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, à partir du lundi 27 mars 2017. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sur demande. Ces derniers sont également disponibles sur internet à l'adresse www.credit-suisse.com/annualreporting.

L'Assemblée générale sera retransmise le 28 avril 2017 en direct sur internet, à l'adresse www.credit-suisse.com.

Dispositions relatives à l'exercice et à la représentation du droit de vote par les actionnaires

Pour pouvoir faire représenter ses actions, l'actionnaire doit impérativement fournir une instruction dûment signée à cet effet. Quand il n'existe pas de procuration ou seulement une procuration générale de représentation qui ne se réfère pas spécifiquement à la présente Assemblée générale, les actions ne peuvent pas être représentées.

Les actionnaires habilités à voter sont ceux dont les actions assorties d'un droit de vote sont enregistrées en date du 25 avril 2017 dans le registre des actions.

Les actionnaires de Credit Suisse Group AG reçoivent avec la présente invitation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander la carte d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement ou se faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration par écrit ou par voie électronique et donner les instructions au représentant indépendant.

Les actionnaires sont priés de renvoyer ce formulaire jusqu'au mardi 18 avril 2017 au plus tard à Credit Suisse Group AG, Registre des actions, Case postale, 8070 Zurich, afin que la carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés dans le délai imparti, c'est-à-dire à partir du mercredi 19 avril 2017.

La procuration et les instructions au représentant indépendant peuvent être données par écrit au moyen du formulaire ou par voie électronique via le service web <https://gvmanager.ch>. Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions écrites au représentant indépendant sont priés de faire parvenir le formulaire ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions écrites, à Maître Andreas G. Keller, Avocat, Case postale, 8070 Zurich, Suisse. Pour l'enregistrement ainsi que pour la procuration et les instructions électroniques, veuillez suivre le guide succinct joint à l'invitation à l'Assemblée générale avec les données d'accès.

Les instructions électroniques et leurs éventuelles modifications peuvent être fournies d'ici au mardi 25 avril 2017. Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par voie électronique que par écrit, c'est la dernière instruction fournie qui sera prise en compte.

Zurich, le 24 mars 2017

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner
Président



CREDIT SUISSE GROUP AG

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél. +41 44 212 16 16

Fax +41 44 333 75 15

www.credit-suisse.com



ClimatePartner[®]
climatiquement neutre

Impression | ID 53232-1701-1017

L'Assemblée générale est «neutre» du point de vue du climat. Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) seront compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions dans le cadre de l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate».